
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 23 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° _____/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de six (06) élèves Conseillers en Emploi et en Formation Professionnelle, session 2019.

Ce sont :

CONSEILLERS EN EMPLOI ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	DAKISSAGA SIDIPAYETE ETIENNE	238560	21/12/84
2	DIANDA ARZOUMA FRANÇOISE	278800	07/10/83
3	KABORE WENDINZINIGDOU PELAGIE	246783	05/10/88
4	KAYENDE DENIS	278805	09/10/90
5	KONKOBO WENDKOUNI FREDERIC	259753	30/04/89
6	LEGA IDRISSE	304688	06/09/88
7	NANA LAZARE	304736	31/03/88
8	SAWADOGO MAHAMOUDOU	216694	31/12/79
9	TIALLA ATIMI	259754	31/12/84
10	ZALLE SAIBOU	246788	31/12/85

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

